

ARTICLE 1

Il est interdit de quitter l'itinéraire pour quelque raison que ce soit.

Le fléchage et les panneaux de sécurité (stop, danger, sens interdit) utilisés sur le parcours seront présentés au départ afin que les pilotes en prennent connaissance.

Si pour des raisons de force majeure (éboulement, inondations, etc....) une section devient impraticable, le directeur de course pourra dévier le parcours à condition que la modification concerne tous les pilotes. Tous les concurrents devront être prévenus au contrôle horaire de départ qu'une portion est modifiée ou annulée.

ARTICLE 2 : CONTROLE HORAIRE (CH)

Le contrôle horaire sera installé au début et à la fin de l'itinéraire .

Les concurrents peuvent y recevoir certaines aides extérieures.

Le contrôle horaire sera signalé au moyen de drapeaux blancs et jaunes respectivement placés à 200 et 20 mètres de part et d'autre du chemin avant la table de contrôle et d'un drapeau rouge situé à proximité immédiate.

Le ravitaillement et la mécanique seront effectués entre les deux drapeaux blanc et jaune dans le temps du CH.

Ravitaillement carburant autorisé dans emplacement réservé à chaque spéciale.

Un coureur en retard pourra pointer immédiatement . Dans ce cas, le ravitaillement et la mécanique se feront dans une seconde zone située à 20 mètres après la table de contrôle et terminée par un drapeau vert.

NOTA : Chaque concurrent doit venir pointer à la table de contrôle avec son quad. Il pourra venir à pied se renseigner de l'heure auprès des officiels tenant le pointage.

Mais dès qu'un pilote franchit les drapeaux jaunes avec son quad, il doit pointer immédiatement.

Le pilote est seul responsable de son pointage.

ARTICLE 3 : CONTROLE DE PASSAGE (CP)

Fiche non pointée à un CP = 1 minute de pénalisation.

Les contrôles de passage seront placés sur l'itinéraire. Ils peuvent être ou non indiqués sur le plan et permettent de contrôler si le concurrent emprunte correctement le parcours.

Ils seront signalés par des drapeaux bleus de part et d'autre de la route à 200 mètres avant le poste de contrôle.

ATTENTION : possibilité de contrôle de passage volant.

ARTICLE 4 : CARTONS DE CONTROLE

Il incombe aux pilotes de les faire viser à tous les contrôles et de les rendre à l'arrivée.

En cas de perte de carton sur le parcours, des cartons vierges seront disponibles à chaque contrôle.

Le pilote doit s'assurer que chaque timbrage est bien imprimé, que chaque poinçon est bien découpé.

ARTICLE 5 : CALCUL DES PENALITES HORAIRES

La minute de tolérance est rétablie (1 minute avant et 1 minute après le temps de CH sans pénalité.

Toute avance ou tout retard enregistrés au CH entraînent l'ajustement de l'heure idéale de pointage au CH suivant, de sorte que les temps de parcours alloués pour chaque tronçon ne subissent aucune modification. L'heure timbrée devient l'heure de départ du CH suivant, le retard n'est pas rattrapable.

ARTICLE 6 : FIN DE COURSE

Au dernier contrôle horaire de l'épreuve, chaque coureur peut pointer en avance sans pour cela encourir de pénalité.

Aussitôt après avoir rendu ses cartons horaire et de passages et satisfait au contrôle technique, le pilote doit pousser son quad au parc fermé.

Tolérance d'une heure au CH, passé cette heure exclusion de la course.

Les concurrents non classés le samedi ne repartiront pas le dimanche.

Départ du dimanche dans l'ordre du classement du samedi soir.

ARTICLE 7 : PARC FERME

Mise en parc fermé obligatoire le samedi après les contrôles, **Présentation obligatoire licence pilote pour sortir du parc fermé.**

ARTICLE 8 : PLAQUE

N° visible à l'avant et à l'arrière plaque latérale et N° visible des deux cotés .

Les numéros ne sont pas fournis.

ARTICLE 9: CONFORMITE DES QUADS

Les quads doivent être immatriculés et assurés, l'échappement ne doit pas dépassé 92 DB (contrôle sonomètre), coupe circuit, nerf bard et éclairage obligatoire.